



N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Dans le cadre du présent marché, l'État agit en tant que REPRÉSENTANT de l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield.

Cette OC ne peut pas être utilisée pour se procurer des biens livrés à des endroits visés par la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, le Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones et les ententes sur les revendications territoriales globales.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE .....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES.....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>7</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	7
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>8</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
<b>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>10</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES.....</b>	<b>10</b>
6.1 OFFRE.....	10
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	10
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	12
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	12
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	13
6.9 LIMITATION FINANCIÈRE.....	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	13
6.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	13
6.12 LOIS APPLICABLES.....	14
6.13 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	14

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>15</b>
6.1 BESOIN.....	15
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	15
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	15
6.4 PAIEMENT .....	15
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	16
6.6 ASSURANCES.....	16
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	16
<b>ANNEXE « A » .....</b>	<b>17</b>
BESOIN .....	17
<b>ANNEXE « B » .....</b>	<b>37</b>
BASE DE PAIEMENT .....	37
<b>ANNEXE « C » .....</b>	<b>41</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	41
<b>ANNEXE « D » .....</b>	<b>42</b>
RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES .....	42

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

### **1.2 Sommaire**

Fourniture et livraison des meubles, selon les besoins, aux logements familiaux de l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield située à la Base des Forces canadiennes Suffield du ministère de la Défense nationale, à Ralston (Alberta). Les lieux de livraison en Alberta peuvent également comprendre les suivants : Medicine Hat, Calgary et Cochrane.

La durée de l'offre à commandes est de la date d'attribution au 31 mars 2022, avec l'option de renouvellement pour trois (3) périodes d'un (1) an.

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits canadiens.

Aux fins du présent marché, le Canada agit à titre d'AGENT pour l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield en conformité avec les dispositions de la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif à l'entraînement des forces armées britanniques au Canada et du Protocole d'entente entre le ministère de la Défense du Canada et le ministère de la Défense du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord concernant l'entraînement des forces armées britanniques à la Base des Forces canadiennes Suffield (le « Protocole d'entente »).

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### 1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans [le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 120 jours

#### 2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

[B1000T](#) (2014-06-26), Condition du matériel - soumission

### 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la DOC.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

### 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Saskatchewan et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### 3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées par référence. Les offrants doivent soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.
- Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique  
Section II : Offre financière  
Section III : Attestations  
Section IV : Renseignements supplémentaires

- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (un (1) exemplaire papier)  
Section II : Offre financière (un (1) exemplaire papier)  
Section III : Attestations (un (1) exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures - offre**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté. L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

[C3011T \(2013-11-06\)](#), Fluctuation du taux de change

### **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada et BATUS/MOD évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- Doit être capable de fournir les articles décrits à l'annexe A – Besoin
  - Veuillez noter la résistance à la flamme dans les spécifications du tableau B
    - **Norme applicable** – Le délai de propagation de la flamme doit être déterminé conformément à la norme CAN/CGSB-4.2 n° 27.5 de l'Office des normes générales du Canada intitulée *Méthodes pour épreuves textiles : Essai de résistance à l'inflammation sous un angle de 45° – Application de la flamme pendant une seconde*, avec ses modifications successives.

---

#### 4.1.2 Évaluation financière

**4.1.2.1** Le prix total global de la soumission sera déterminé par la somme de tous les articles identifiés à l'Annexe «B» - Base de paiement.

Clause du Guide des CCUA [M0222T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix - offrants établis au Canada et à l'étranger

### 4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Clause du *Guide des CCUA* [M0031T](#) (2007-05-25), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

#### 5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres pour les articles accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les articles offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que l'article ou les articles offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

- Les offrants doivent clairement indiquer ci-bas quels articles répondent à la définition d'un produit canadien et remplir l'attestation ci-dessous.

L'offrant atteste que :

( ) l'article ou les articles offerts et identifiés comme produits canadiens sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

5.2.3.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2018-12-06), Définition du contenu canadien

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **6.1 Offre**

**6.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

#### **6.2 Exigences relatives à la sécurité**

**6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **6.3.1 Conditions générales**

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### **6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe D intitulée Rapport d'utilisation de l'offre à commandes.

Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- premier trimestre : du 1 avril au 30 juin
- deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
- troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
- quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les trente (30) jours civils suivant la fin de la période de référence.

#### **6.4 Durée de l'offre à commandes**

##### **6.4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'attribution au 31 mars 2022.

**N° de l'invitation - Sollicitation No.**  
W0142-20X003/A

**N° de la modif - Amd. No.**

**Id de l'acheteur - Buyer ID**  
stn191

**N° de réf. du client - Client Ref. No.**  
W0142-20X003

**File No. - N° du dossier**  
STN-8-41073

**N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS**

---

#### **6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes**

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour trois périodes supplémentaires, à partir du 01 avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023; du 01 avril 2023 jusqu'au 31 mars 2024 et du 01 avril 2024 jusqu'au 31 mars 2025, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes quinze (15) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

#### **6.4.3 Points de livraisons**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Denise Gerstmar  
Titre : Spécialiste en approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Ouest  
Adresse : 600 – 2010 12<sup>e</sup> rue, Regina SK S4P 0M3  
Téléphone : 306-241-1018  
Télécopieur : 306-975-5397  
Courriel : denise.gerstmar@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### 6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Compagnie : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### 6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Le ministère de la Défense nationale (MDN), la Base des Forces canadiennes Suffield, l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield (BATUS).

### 6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.

2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :

- PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
- PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
- PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
- PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

#### 6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100,000.00\$ (taxes applicables incluses).

#### 6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de **À insérer à l'attribution de l'offre à commandes**\$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou six (6) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

#### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2017-07-16), Biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ (insérer la date de l'offre)

#### 6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

##### 6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

**N° de l'invitation - Sollicitation No.**  
W0142-20X003/A

**N° de la modif - Amd. No.**

**Id de l'acheteur - Buyer ID**  
stn191

**N° de réf. du client - Client Ref. No.**  
W0142-20X003

**File No. - N° du dossier**  
STN-8-41073

**N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS**

---

## **6.12 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Saskatchewan et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **6.13 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)**

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### 6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Aux fins du présent marché, le Canada agit à titre d'AGENT pour l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield en conformité avec les dispositions de la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif à l'entraînement des forces armées britanniques au Canada et du Protocole d'entente entre le ministère de la Défense du Canada et le ministère de la Défense du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord concernant l'entraînement des forces armées britanniques à la Base des Forces canadiennes Suffield (le « Protocole d'entente »).

### 6.2 Clauses et conditions uniformisées

#### 6.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article seize (16), Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

### 6.3 Durée du contrat

#### 6.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 6.4 Paiement

#### 6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B – Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

#### 6.4.2 Limitation des dépenses

- 1) La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de **À insérer à l'attribution de l'offre à commandes \$**. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
- 2) Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
  - a. lorsque 75 % de la somme est engagée, ou
  - b. quatre mois avant la date d'expiration du contrat, ou
  - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,selon la première de ces conditions à se présenter.
- 3) Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

#### 6.4.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Définition du contenu canadien

#### 6.4.4 Clauses du *Guide des CCUA*

[C2000C](#) (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

#### 6.4.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

#### **À insérer à l'attribution de l'offre à commandes**

#### 6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

#### 6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances – aucune exigence particulière

#### 6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

[A9041C](#) (2008-05-12), Récupération

[A9062C](#) (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

[B1501C](#) (2018-06-21), Appareillage électrique

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## ANNEXE « A » BESOIN

1. L'entrepreneur doit fournir et livrer du mobilier « selon les besoins » pour les logements familiaux de l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield (BATUS) située à la Base des Forces canadiennes Suffield, en Alberta.
2. Aux fins de la présente adjudication, le Canada agit comme représentant de la BATUS conformément à l'« Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'entraînement des forces armées britanniques au Canada » et le « Protocole d'entente entre le ministère de la Défense nationale du Canada et le ministère de la Défense du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'entraînement des Forces armées britanniques à la Base des Forces canadiennes Suffield (le PE) ».

### 3. Contexte

Ce service est fourni en appui à l'entraînement de la BATUS à Suffield, lequel est essentiel au déploiement de troupes. Le G4 canadien — Approvisionnement (responsable des acquisitions) assure la coordination des demandes de matériel entre la BATUS et l'offrant.

La section du quartier-maître (QM) de la BATUS est responsable de l'établissement du budget, de l'approvisionnement, de la comptabilité, de la rotation et de l'entretien des logements familiaux (LF), par le biais du système d'approvisionnement canadien. Les services de logement du QM sont responsables de cent quatre-vingt-dix (190) maisons situées en Alberta, soit à Ralston, à Redcliff, à Medicine Hat, à Calgary et à Cochrane.

Les heures normales de travail aux fins de livraison à la BFC Suffield sont les suivantes : du lundi au jeudi de 8 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h; les bureaux sont fermés le samedi, le dimanche et tous les jours fériés.

### 4. Objectif

L'objectif est d'établir une convention d'offre à commandes pour la fourniture de mobilier pour les logements familiaux de la BATUS à la BFC Suffield à compter de la date d'adjudication de l'offre à commandes jusqu'au 31 mars 2022, avec trois (3) périodes d'option d'un (1) an chacune, au besoin.

L'offrant doit fournir le mobilier énuméré dans le présent document et l'annexe B — Modalités de paiement.

**\*\*\*LES PRIX DOIVENT ÊTRE INDIQUÉS POUR TOUS LES ARTICLES, POUR TOUTES LES PÉRIODES. ADVENANT LE NON-RESPECT DE CETTE CONDITION, L'OFFRE POURRAIT ÊTRE JUGÉE IRRECEVABLE.\*\*\***

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 5. Rappels de produits

- a. Si l'entrepreneur procède au rappel d'un article livré en application du contrat, il doit en aviser immédiatement le MDN pour que la BATUS soit informée des éléments suivants :
  - i. la désignation des articles faisant l'objet du rappel;
  - ii. la raison du rappel de l'article;
  - iii. le plan de rectification par l'entrepreneur pour le remplacement de l'article.
- b. Si l'entrepreneur est à l'origine du rappel d'un article, il lui incombe de remplacer l'article sans frais pour le MDN dans un délai convenu avec la BATUS.

## 6. Garantie

Le **meublier** est exempt de défauts de fabrication, de matériaux et de construction. La période de garantie débute à la date de livraison; la période de garantie est indiquée par article dans les tableaux des spécifications. Si un défaut est décelé, le fabricant réparera ou remplacera l'article défectueux, à sa discrétion, dans les 48 heures sans frais pour le MDN.

## 7. Produits à livrer

- a. L'offrant doit fournir une liste des articles livrés ainsi que leurs numéros de série dans les cinq (5) jours suivant la livraison. Cela permettra au MDN de faire le suivi des périodes de garantie.
- b. L'offrant doit assurer la livraison de mobilier et d'appareils électroménagers fonctionnels (propres) et intacts au bâtiment 322 de la BFC Suffield durant les heures de travail.
- c. L'offrant doit attacher les manuels au mobilier lors de la livraison.
- d. En ce qui concerne les articles qui requièrent un assemblage, l'offrant fournira des instructions au client pour lui permettre d'assembler les articles.
- e. Tous les articles doivent être emballés dans du plastique pour en permettre le transport subséquent.
- f. Tous les articles doivent être étiquetés conformément à toutes les exigences fédérales régissant les meubles rembourrés.
- g. Tous les produits rembourrés doivent être entièrement recouverts d'un revêtement ignifuge, conformément au *Règlement sur l'inflammabilité des produits textiles*. *Règlement sur l'inflammabilité des produits textiles (Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation [L.C. 2010, ch. 21])*. Avant la livraison de tout mobilier, nouveau ou dont les matériaux ont été modifiés, l'entrepreneur doit fournir la preuve d'une installation d'essai indépendante que tous les produits pertinents sont conformes à la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* (L.C. 2010, ch. 21). À défaut de produire la preuve exigée, le produit sera rejeté sans frais pour le MDN.
- h. **Acceptation** Les factures ne seront traitées qu'une fois que le responsable technique sera satisfait que les produits à livrer répondent aux spécifications mentionnées dans les tableaux. Cette décision reposera sur une inspection que réalisera le personnel technique de la BATUS et à laquelle l'entrepreneur pourra assister, au besoin.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

- i. L'offrant remplacera les articles endommagés (si les articles sont jugés inutilisables à leur réception) dans les 48 heures, et ce sans frais supplémentaires pour le MDN. Le client notera les articles manquants lors de la réception, et il est attendu que l'offrant livrera les articles manquants. La livraison partielle d'articles et d'articles de commandes en souffrance est acceptable.
- j. L'entrepreneur doit fournir des produits de remplacement pour tous les articles rejetés dans les 48 heures, sans frais supplémentaires pour le MDN.

#### **8. Produits en bois**

- a. La construction de tous les meubles de la gamme doit être solide, les joints doivent être nettement coupés avec précision et complètement fermés et assemblés avec des pièces usinées équerries, plates et droites.
- b. Les portes et les tiroirs doivent être bien ajustés, et l'espacement doit être précis et parallèle.
- c. Le bois massif doit être de première qualité, conditionné à une teneur en humidité de 10 % +/-2 %, avoir été sélectionné pour son grain droit et, s'il y a lieu, être harmonisé avec un placage qui doit avoir été sélectionné pour son figuré léger, son grain droit et l'uniformité de sa couleur.
- d. Toutes les vis et tous les boulons de fixation doivent être de la bonne longueur et, le cas échéant, la taille de leur filet doit correspondre exactement aux trous des écrous, des écrous à pointes à enfoncer ou des douilles taraudées.
- e. Le piètement des produits rembourrés doit être solide et robuste, et être jointé ou goujonné.

#### **9. Produits en métal**

- a. Les articles en métal fabriqués à partir de tôle, de tube ou de section carrée en acier doivent être solides et adaptés à l'usage, et tous les plis et toutes les soudures doivent être correctement exécutés.
- b. Les soudures doivent être exemptes de déformation, d'oxydation causée par des étincelles, d'éclaboussures, de caniveaux, de soufflures, de surcharge ou de tout autre défaut similaire.
- c. Les métaux doivent être complètement exempts de rouille et d'écaillage et avoir été adéquatement dégraissés et phosphatés avant l'application de l'apprêt final afin d'assurer la bonne adhérence de la laque cuite au four ou de la poudre d'époxy.
- d. L'apprêt de surface doit être non réfléchissant, plat, lisse et exempt d'imperfections.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 10. Rembourrage

- a. Le rembourrage doit être ajusté avec précision et exactitude, et les agrafes doivent être enfoncées jusqu'au bout, être espacées uniformément et conformément aux normes commerciales les plus élevées. Les agrafes doivent seulement être visibles sur l'envers du produit. Le rembourrage doit être exempt de fils tirants de la couture, de protubérances ou de fixations qui peuvent causer des blessures ou de l'inconfort.
- b. Les produits rembourrés doivent être recouverts du tissu prescrit. Les produits destinés à être utilisés avec des housses souples et extensibles doivent être recouverts d'un revêtement ignifuge.
- c. Les meubles rembourrés doivent être ignifuges conformément à la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* (L.C. 2010, ch. 21).
- d. La mousse doit être à combustion modifiée.

## 11. Estimations

- a. Les quantités estimatives indiquées ici ne sont données que pour fins d'évaluation et ne font pas partie de l'offre à commandes subséquente. L'utilisation réelle pourrait être différente des quantités indiquées.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<b>Tableau A – Mobilier, bois massif</b>		<b>Estimations</b>		
<b>N° d'article</b>	<b>Produits à livrer</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>
1	Ensemble table de salon et table d'appoint	15	4	5
2	Table de salon	1		
3	Table d'appoint	1		
4	Ensemble de salle à dîner — guéridon simple	2	2	2
5	Table de salle à dîner à guéridon simple	0	2	0
6	Ensemble de salle à dîner — guéridon double	1		
7	Table de salle à dîner à guéridon double	1		
8	Chaises sans bras pour ensemble de salle à dîner	2	0	0
9	Chaises avec bras pour ensemble de salle à dîner	8	8	8
10	Buffet/armoire à vaisselle	1		
11	Bibliothèque	2	8	6

<b>Tableau B – Fauteuils, canapés et ensemble de canapés</b>		<b>Estimations</b>		
<b>N° d'article</b>	<b>Produits à livrer</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>
1	Ensemble 3 pièces (comprend un canapé à 3 places, une causeuse et un fauteuil) « du commerce »	25	22	25
2	Canapé à 3 places « du commerce »	20	20	20
3	Causeuse « du commerce »	6	6	6
4	Fauteuil « du commerce »	20	20	20

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5	Ensemble 3 pièces (comprend un canapé à 3 places, une causeuse et un fauteuil) – sur mesure	1	1	1
6	Canapé à 3 places – sur mesure	1	1	1
7	Causeuse – sur mesure	1	1	1
8	Fauteuil – sur mesure	1	1	1
9	Modulaire « du commerce »	1	1	1
10	Modulaire « du commerce »	1	1	1
11	Modulaire « du commerce »	1	1	1

Tableau C – Articles ménagers

N° d'article	Produits à livrer	Estimations		
		2019-2020	2020-2021	2021-2022
1	Lampe de table	26	24	21
2	Lampe à pied	21	24	26
3	Abat-jour pour lampes de table et à pied (ci-dessus)	100	90	115

## Spécifications

- Les mesures maximales sont fournies et ne peuvent pas être dépassées en raison des contraintes physiques des bâtis de porte et des entrées de maison.
- Une tolérance de - 3 po sera acceptable en ce qui a trait aux mesures minimales.

**Tableau A – Mobilier, bois massif**

N° d'article	Produits à livrer	Garantie	Manuels
1	<b>Ensemble table de salon et table d'appoint</b> – Inclure une table de salon et deux tables d'appoint – Dimensions maximales pour la table de salon : 48 po (L) X 24 po (P) X 16 po (H) – Dimensions maximales pour les tables d'appoint : 20 po (L) X 22 po (P) X 22 po (H) – Construction en bois dur massif — bouleau, aulne ou érable	Garantie d'au moins cinq ans	Inclure le manuel d'assemblage
2	<b>Table de salon</b> – De forme rectangulaire – Dimensions maximales : 48 po (L) X 24 po (P) X 22 po (H) – Construction en bois dur massif — bouleau, aulne ou érable	Garantie d'au moins cinq ans	Inclure le manuel d'assemblage
3	<b>Table d'appoint</b> – Dimensions maximales : 20 po (L) X 22 po (P) X 22 po (H) – Construction en bois dur massif — bouleau, aulne ou érable	Garantie d'au moins cinq ans	Inclure le manuel d'assemblage
4	<b>Ensemble de salle à dîner — guéridon simple</b> Comprend une table de salle à dîner (avec une rallonge) avec six chaises sans bras Dimensions maximales avec une rallonge : 40 po x 40 po x 60 po – Construction en bois dur massif — bouleau, aulne ou érable	Garantie d'au moins cinq ans	Inclure le manuel d'assemblage
5	<b>Table de salle à dîner à guéridon simple</b> – Comprend une rallonge Dimensions maximales avec une rallonge : 40 po x 40 po x 60 po – Construction en bois dur massif — bouleau, bois d'aulne ou érable	Garantie d'au moins cinq ans	Inclure le manuel d'assemblage
6	<b>Ensemble de salle à dîner — guéridon double</b> – Comprend une table de salle à dîner (avec au moins deux rallonges), six chaises sans bras et deux chaises avec bras – Dimensions maximales avec deux rallonges — 42 po X 60 po X 90 po – Construction en bois dur massif — bouleau, aulne ou érable	Garantie d'au moins cinq ans	Inclure le manuel d'assemblage
7	<b>Table de salle à dîner à guéridon double</b> – Dimensions maximales avec deux rallonges — 42 po X 60 po X 90 po	Garantie d'au moins cinq ans	Inclure le manuel d'assemblage

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	– Construction en bois dur massif — bouleau, aulne ou érable		
<b>8</b>	<b>Chaises sans bras pour ensemble de salle à dîner</b> – Aucun tissu sur les chaises – Construction en bois dur massif — bouleau, aulne ou érable	Garantie d'au moins cinq ans	Livrées assemblées
<b>9</b>	<b>Chaises avec bras pour ensemble de salle à dîner</b> – Aucun tissu sur les chaises – Construction en bois dur massif — bouleau, aulne ou érable	Garantie d'au moins cinq ans	Livrées assemblées
<b>10</b>	<b>Buffet/armoire à vaisselle</b> – Dimensions maximales : 48 po (L) X 17 po (P) X 34 po (H) – Maximum de trois tiroirs et maximum de trois portes d'armoire – Construction en bois dur massif — bouleau, aulne ou érable	Garantie d'au moins cinq ans	Livrés assemblés
<b>11</b>	<b>Bibliothèque</b> – Dimensions maximales : 3 po (L) X 1 po (P) X 4 po (H) – Trois tablettes – Construction en bois dur massif — bouleau, aulne ou érable	Garantie d'au moins cinq ans	Livrée assemblée

**Tableau B – Fauteuils, canapés et ensemble de canapés**

<b>1</b>	<p><b>Ensemble 3 pièces</b> (comprend un canapé à 3 places, une causeuse et un fauteuil)</p> <p>Couleur : naturel (couleur terre) La couleur et le tissu doivent être les mêmes pour les 3 pièces Coussin avec housse de préférence</p> <p>Tous les produits doivent être recouverts d'un revêtement ignifuge, conformément au <i>Règlement sur l'inflammabilité des produits textiles (Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation [L.C. 2010, ch. 21])</i>.</p> <p>Un traitement antitache doit avoir été appliqué sur les meubles pour les protéger contre les éclaboussures et faciliter leur nettoyage.</p> <p>Le mobilier doit être étiqueté conformément à toutes les exigences fédérales en matière d'étiquetage pour les meubles rembourrés.</p> <p><b>Norme applicable</b> – Le délai de propagation de la flamme doit être déterminé conformément à la norme CAN/CGSB-4.2 n° 27.5 de l'Office des normes générales du Canada intitulée <i>Méthodes pour épreuves textiles : Essai de résistance à l'inflammation sous un angle de 45° – Application de la flamme pendant une seconde</i>, avec ses modifications successives.</p> <p>Dimensions maximales : – canapé à 3 places : 86 po (L) X 35 po (P) X 30 po (H); – causeuse : 62 po (L) X 35 po (P) X 30 po (H); – fauteuil : 42 po (L) X 35 po (P) X 30 po (H).</p>	Garantie d'au moins cinq ans	Livrés assemblés
<b>2</b>	<p><b>Canapé à 3 places</b></p> <p>– La couleur et le tissu doivent être harmonisés avec ceux de l'ensemble de 3 pièces. – Doit satisfaire aux exigences de construction décrites ci-dessous :</p> <p>Tous les produits doivent être recouverts d'un revêtement ignifuge, conformément au <i>Règlement sur l'inflammabilité des produits textiles (Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation [L.C. 2010, ch. 21])</i>.</p> <p>Un traitement antitache doit avoir été appliqué sur les meubles pour les protéger contre les éclaboussures et faciliter leur nettoyage.</p> <p>Le mobilier doit être étiqueté conformément à toutes les exigences fédérales en matière d'étiquetage pour les meubles rembourrés.</p> <p><b>Norme applicable</b> – Le délai de propagation de la</p>	Garantie d'au moins cinq ans	Livré assemblé

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	<p>flamme doit être déterminé conformément à la norme CAN/CGSB-4.2 n° 27.5 de l'Office des normes générales du Canada intitulée <i>Méthodes pour épreuves textiles : Essai de résistance à l'inflammation sous un angle de 45° – Application de la flamme pendant une seconde, avec ses modifications successives.</i></p> <hr/> <p>Dimensions maximales : – canapé à 3 places : 86 po (L) X 35 po (P) X 30 po (H).</p>		
3	<p><b>Causeuse</b> – La couleur et le tissu doivent être harmonisés avec ceux de l'ensemble de 3 pièces.</p> <p>Doit satisfaire aux exigences de fabrication décrites ci-dessous :</p> <p>Tous les produits doivent être recouverts d'un revêtement ignifuge, conformément au <i>Règlement sur l'inflammabilité des produits textiles (Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation [L.C. 2010, ch. 21])</i>.</p> <p>Un traitement antitache doit avoir été appliqué sur les meubles pour les protéger contre les éclaboussures et faciliter leur nettoyage.</p> <p>Le mobilier doit être étiqueté conformément à toutes les exigences fédérales en matière d'étiquetage pour les meubles rembourrés.</p> <p><b>Norme applicable</b> – Le délai de propagation de la flamme doit être déterminé conformément à la norme CAN/CGSB-4.2 n° 27.5 de l'Office des normes générales du Canada intitulée <i>Méthodes pour épreuves textiles : Essai de résistance à l'inflammation sous un angle de 45° – Application de la flamme pendant une seconde, avec ses modifications successives.</i></p> <hr/> <p>Dimensions maximales : – causeuse : 62 po (L) X 35 po (P) X 30 po (H).</p>	Garantie d'au moins cinq ans	Livrée assemblée
4	<p><b>Fauteuil</b> – La couleur et le tissu doivent être harmonisés avec ceux de l'ensemble de 3 pièces.</p> <p>Doit satisfaire aux exigences de fabrication décrites ci-dessous :</p> <p>Tous les produits doivent être recouverts d'un revêtement ignifuge, conformément au <i>Règlement sur l'inflammabilité des produits textiles (Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation [L.C. 2010, ch. 21])</i>.</p> <p>Un traitement antitache doit avoir été appliqué sur les meubles pour les protéger contre les éclaboussures et faciliter leur nettoyage.</p>	Garantie d'au moins cinq ans	Livré assemblé

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	<p>Le mobilier doit être étiqueté conformément à toutes les exigences fédérales en matière d'étiquetage pour les meubles rembourrés.</p> <p><b>Norme applicable</b> – Le délai de propagation de la flamme doit être déterminé conformément à la norme CAN/CGSB-4.2 n° 27.5 de l'Office des normes générales du Canada intitulée <i>Méthodes pour épreuves textiles : Essai de résistance à l'inflammation sous un angle de 45° – Application de la flamme pendant une seconde, avec ses modifications successives.</i></p> <p>Dimensions maximales : – fauteuil : 42 po (L) X 35 po (P) X 30 po (H)</p>		
5	<p><b>Ensemble 3 pièces</b> (comprend un canapé à 3 places, une causeuse et un fauteuil)</p> <p>Couleur : naturel (couleur terre)</p> <p>La couleur et le tissu doivent être les mêmes pour les 3 pièces.</p> <p>Housse</p> <p>Tous les coussins doivent être munis d'une housse pouvant être lavée à la machine ou nettoyée à sec. Les housses doivent être munies de fermetures éclair permettant de les enlever et de les remettre. Les housses doivent être bien ajustées sur le coussin et la doublure (exempt d'affaissement).</p> <p>Le bâti doit être muni d'un revêtement bien ajusté. Le revêtement doit être fixé en place avec une fermeture autoagrippante (velcro) pour empêcher tout mouvement. Le revêtement ne doit pas s'affaisser.</p> <p>Tous les coussins de siège doivent être faits de mousse ayant la désignation minimale CM-HB-S-170(I) (densité 35 kg/m<sup>2</sup>); les coussins du dossier doivent être en fibre de remplissage creuse d'au moins 6 deniers. Les coussins du dossier peuvent être faits de mousse ayant la désignation CM-HB-S-170(I) (densité 35 kg/m<sup>2</sup>).</p> <p>Les bâtis du fauteuil et du canapé doivent être faits de contreplaqué d'au moins 18 mm.</p> <p>Toutes les traverses et les équerres doivent être en hêtre ou faites d'un bois dur équivalent, être collées et vissées à l'aide d'une colle PVA. Les autres joints doivent être entièrement collés et agrafés.</p> <p>Les bras doivent être boulonnés au siège et à l'armature du dossier en utilisant au moins des boulons M8 et des écrous encastrés.</p>	Garantie d'au moins cinq ans	Livré assemblé

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<p>Chaque produit doit être équipé de roulettes de 50 mm de diamètre robustes (amovibles) « Shepherd » qui doivent être installées sur des blocs en hêtre ou faits d'un bois dur équivalent.</p> <p>Chaque coussin de siège individuel doit être supporté au moyen d'au moins 5 sangles élastiques renforcées entrelacées de 50 mm de largeur, espacées de façon égale, fixées solidement à la base du fauteuil ou du canapé. Les sangles doivent être recouvertes de mousse d'au moins 18 mm.</p> <p>Le dossier du canapé doit être supporté par des sangles élastiques renforcées entrelacées de 50 mm de largeur, espacées de façon égale et fixées solidement à la base du fauteuil ou du canapé. Les sangles doivent être recouvertes de mousse d'au moins 18 mm.</p> <p>Le dessous de la base du fauteuil et des canapés doit être recouvert de gaze de qualité agrafée soigneusement conformément au <i>Règlement sur l'inflammabilité des produits textiles (Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation [L.C. 2010, ch. 21])</i></p> <p>La suspension du dossier constituera un support flexible pour le coussin du dossier et sera recouverte d'un revêtement ignifugé.</p> <p>Le garnissage ne doit pas produire de craquement ni de grincement.</p> <p>Tous les produits doivent être recouverts d'un revêtement ignifuge, conformément au <i>Règlement sur l'inflammabilité des produits textiles</i>.</p> <p>Le revêtement peut être de couleur neutre ou foncée.</p> <p>La mousse haute élasticité traitée à l'ignifugeant (CMHR) doit être recouverte de tissu ignifugé.</p> <p>Un traitement antitache doit avoir été appliqué sur les meubles pour les protéger contre les éclaboussures et faciliter leur nettoyage.</p> <p>Le mobilier doit être étiqueté conformément à toutes les exigences fédérales en matière d'étiquetage pour les meubles rembourrés.</p> <hr/> <p><b>Norme applicable</b> – Le délai de propagation de la flamme doit être déterminé conformément à la norme CAN/CGSB-4.2 n° 27.5 de l'Office des normes générales du Canada intitulée <i>Méthodes pour épreuves textiles : Essai de résistance à l'inflammation sous un angle de 45°</i></p>		
---	--	--

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	<p>– <i>Application de la flamme pendant une seconde</i>, avec ses modifications successives.</p> <p>Dimensions maximales :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– canapé à 3 places : 86 po (L) X 35 po (P) X 30 po (H);</li><li>– causeuse : 62 po (L) X 35 po (P) X 30 po (H);</li><li>– fauteuil : 42 po (L) X 35 po (P) X 30 po (H).</li></ul>		
<b>6</b>	<p><b>Canapé à 3 places</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– La couleur et le tissu doivent être harmonisés avec ceux de l'ensemble de 3 pièces.</li><li>– Couleur neutre préférée : (brun)</li></ul> <p>Doit satisfaire aux exigences de fabrication décrites ci-dessous :</p> <p>La couleur et le tissu doivent être les mêmes pour les 3 pièces.</p> <p>Housse</p> <p>Tous les coussins doivent être munis d'une housse pouvant être lavée à la machine ou nettoyée à sec. Les housses doivent être munies de fermetures éclair permettant de les enlever et de les remettre. Les housses doivent être bien ajustées sur le coussin et la doublure (exempt d'affaissement).</p> <p>Le bâti doit être muni d'un revêtement bien ajusté. Le revêtement doit être fixé en place avec une fermeture autoagrippante (velcro) pour empêcher tout mouvement. Le revêtement ne doit pas s'affaisser.</p> <p>Tous les coussins de siège doivent être faits de mousse ayant la désignation minimale CM-HB-S-170(I) (densité 35 kg/m<sup>2</sup>); les coussins du dossier doivent être en fibre de remplissage creuse d'au moins 6 deniers. Les coussins du dossier peuvent être faits de mousse ayant la désignation CM-HB-S-170(I) (densité 35 kg/m<sup>2</sup>).</p> <p>Les bâtis du fauteuil et du canapé doivent être faits de contreplaqué d'au moins 18 mm.</p> <p>Toutes les traverses et les équerres doivent être en hêtre ou faites d'un bois dur équivalent, être collées et vissées à l'aide d'une colle PVA. Les autres joints doivent être entièrement collés et agrafés.</p> <p>Les bras doivent être boulonnés au siège et à l'armature du dossier en utilisant au moins des boulons M8 et des écrous encastrés.</p> <p>Chaque produit doit être équipé de roulettes de 50 mm de diamètre robustes (amovibles) « Shepherd » qui doivent être installées sur des blocs en hêtre ou faits d'un</p>	Garantie d'au moins cinq ans	Livré assemblé

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<p>bois dur équivalent.</p> <p>Chaque coussin de siège individuel doit être supporté au moyen d'au moins cinq (5) sangles élastiques renforcées entrelacées de 50 mm de largeur, espacées de façon égale, fixées solidement à la base du fauteuil ou du canapé. Les sangles doivent être recouvertes de mousse d'au moins 18 mm.</p> <p>Le dossier du canapé doit être supporté par des sangles élastiques renforcées entrelacées de 50 mm de largeur, espacées de façon égale et fixées solidement à la base du fauteuil ou du canapé. Les sangles doivent être recouvertes de mousse d'au moins 18 mm.</p> <p>Le dessous de la base du fauteuil et des canapés doit être recouvert de gaze de qualité agrafée soigneusement conformément au <i>Règlement sur l'inflammabilité des produits textiles (Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation [L.C. 2010, ch. 21])</i>.</p> <p>La suspension du dossier constituera un support flexible pour le coussin du dossier et sera recouverte d'un revêtement ignifugé.</p> <p>Le garnissage ne doit pas produire de craquement ni de grincement.</p> <p>Tous les produits doivent être recouverts d'un revêtement ignifuge, conformément au <i>Règlement sur l'inflammabilité des produits textiles</i>.</p> <p>Le revêtement peut être de couleur neutre ou foncée.</p> <p>La mousse haute élasticité traitée à l'ignifugeant (CMHR) doit être recouverte de tissu ignifugé.</p> <p>Un traitement antitache doit avoir été appliqué sur les meubles pour les protéger contre les éclaboussures et faciliter leur nettoyage.</p> <p>Le mobilier doit être étiqueté conformément à toutes les exigences fédérales en matière d'étiquetage pour les meubles rembourrés.</p> <p><b>Norme applicable</b> – Le délai de propagation de la flamme doit être déterminé conformément à la norme CAN/CGSB-4.2 n° 27.5 de l'Office des normes générales du Canada intitulée <i>Méthodes pour épreuves textiles : Essai de résistance à l'inflammation sous un angle de 45° – Application de la flamme pendant une seconde, avec ses modifications successives</i>.</p>		
--	--	--

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	<p>Dimensions maximales :</p> <p>– canapé à 3 places : 86 po (L) X 35 po (P) X 30 po (H).</p>		
7	<p><b>Causeuse</b></p> <p>– La couleur et le tissu doivent être harmonisés avec ceux de l'ensemble de 3 pièces.</p> <p>– Couleur neutre préférée : (brun)</p> <p>Doit satisfaire aux exigences de fabrication décrites ci-dessous :</p> <p>Housse</p> <p>Tous les coussins doivent être munis d'une housse pouvant être lavée à la machine ou nettoyée à sec. Les housses doivent être munies de fermetures éclair permettant de les enlever et de les remettre. Les housses doivent être bien ajustées sur le coussin et la doublure (exempt d'affaissement).</p> <p>Le bâti doit être muni d'un revêtement bien ajusté. Le revêtement doit être fixé en place avec une fermeture autoagrippante (velcro) pour empêcher tout mouvement. Le revêtement ne doit pas s'affaisser.</p> <p>Tous les coussins de siège doivent être faits de mousse ayant la désignation minimale CM-HB-S-170(I) (densité 35 kg/m<sup>2</sup>); les coussins du dossier doivent être en fibre de remplissage creuse d'au moins 6 deniers. Les coussins du dossier peuvent être faits de mousse ayant la désignation CM-HB-S-170(I) (densité 35 kg/m<sup>2</sup>).</p> <p>Les bâtis du fauteuil et du canapé doivent être faits de contreplaqué d'au moins 18 mm.</p> <p>Toutes les traverses et les équerres doivent être en hêtre ou faites d'un bois dur équivalent, être collées et vissées à l'aide d'une colle PVA. Les autres joints doivent être entièrement collés et agrafés.</p> <p>Les bras doivent être boulonnés au siège et à l'armature du dossier en utilisant au moins des boulons M8 et des écrous encastrés.</p> <p>Chaque produit doit être équipé de roulettes de 50 mm de diamètre robustes (amovibles) « Shepherd » qui doivent être installées sur des blocs en hêtre ou faits d'un bois dur équivalent.</p> <p>Chaque coussin de siège individuel doit être supporté au moyen d'au moins cinq (5) sangles élastiques renforcées entrelacées de 50 mm de largeur, espacées de façon égale, fixées solidement à la base du fauteuil ou du</p>	Garantie d'au moins cinq ans	Livrée assemblée

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	<p>canapé. Les sangles doivent être recouvertes de mousse d'au moins 18 mm.</p> <p>Le dossier du canapé doit être supporté par des sangles élastiques renforcées entrelacées de 50 mm de largeur, espacées de façon égale et fixées solidement à la base du fauteuil ou du canapé. Les sangles doivent être recouvertes de mousse d'au moins 18 mm.</p> <p>Le dessous de la base du fauteuil et des canapés doit être recouvert de gaze de qualité agrafée soigneusement conformément au <i>Règlement sur l'inflammabilité des produits textiles (Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation [L.C. 2010, ch. 21])</i>.</p> <p>La suspension du dossier constituera un support flexible pour le coussin du dossier et sera recouverte d'un revêtement ignifugé.</p> <p>Le garnissage ne doit pas produire de craquement ni de grincement.</p> <p>Tous les produits doivent être recouverts d'un revêtement ignifuge, conformément au <i>Règlement sur l'inflammabilité des produits textiles</i>.</p> <p>Le revêtement peut être de couleur neutre ou foncée.</p> <p>La mousse haute élasticité traitée à l'ignifugeant (CMHR) doit être recouverte de tissu ignifugé.</p> <p>Un traitement antitache doit avoir été appliqué sur les meubles pour les protéger contre les éclaboussures et faciliter leur nettoyage.</p> <p>Le mobilier doit être étiqueté conformément à toutes les exigences fédérales en matière d'étiquetage pour les meubles rembourrés.</p> <p><b>Norme applicable</b> – Le délai de propagation de la flamme doit être déterminé conformément à la norme CAN/CGSB-4.2 n° 27.5 de l'Office des normes générales du Canada intitulée <i>Méthodes pour épreuves textiles : Essai de résistance à l'inflammation sous un angle de 45° – Application de la flamme pendant une seconde, avec ses modifications successives</i>.</p> <p>Dimensions maximales : – causeuse : 62 po (L) X 35 po (P) X 30 po (H).</p>		
<b>8</b>	<p><b>Fauteuil</b></p> <p>Couleur : naturel (couleur terre)</p> <p>La couleur et le tissu doivent être les mêmes pour les 3 pièces.</p>	Garantie d'au moins cinq ans	Livré assemblé

	<p>Housse</p> <p>Tous les coussins doivent être munis d'une housse pouvant être lavée à la machine ou nettoyée à sec. Les housses doivent être munies de fermetures éclair permettant de les enlever et de les remettre. Les housses doivent être bien ajustées sur le coussin et la doublure (exempt d'affaissement).</p> <p>Le bâti doit être muni d'un revêtement bien ajusté. Le revêtement doit être fixé en place avec une fermeture autoagrippante (velcro) pour empêcher tout mouvement. Le revêtement ne doit pas s'affaisser.</p> <p>Tous les coussins de siège doivent être faits de mousse ayant la désignation minimale CM-HB-S-170(l) (densité 35 kg/m<sup>2</sup>); les coussins du dossier doivent être en fibre de remplissage creuse d'au moins 6 deniers. Les coussins du dossier peuvent être faits de mousse ayant la désignation CM-HB-S-170(l) (densité 35 kg/m<sup>2</sup>).</p> <p>Les bâtis du fauteuil et du canapé doivent être faits de contreplaqué d'au moins 18 mm.</p> <p>Toutes les traverses et les équerres doivent être en hêtre ou faites d'un bois dur équivalent, être collées et vissées à l'aide d'une colle PVA. Les autres joints doivent être entièrement collés et agrafés.</p> <p>Les bras doivent être boulonnés au siège et à l'armature du dossier en utilisant au moins des boulons M8 et des écrous encastrés.</p> <p>Chaque produit doit être équipé de roulettes de 50 mm de diamètre robustes (amovibles) « Shepherd » qui doivent être installées sur des blocs en hêtre ou faits d'un bois dur équivalent.</p> <p>Chaque coussin de siège individuel doit être supporté au moyen d'au moins cinq (5) sangles élastiques renforcées entrelacées de 50 mm de largeur, espacées de façon égale, fixées solidement à la base du fauteuil ou du canapé. Les sangles doivent être recouvertes de mousse d'au moins 18 mm.</p> <p>Le dossier du canapé doit être supporté par des sangles élastiques renforcées entrelacées de 50 mm de largeur, espacées de façon égale et fixées solidement à la base du fauteuil ou du canapé. Les sangles doivent être recouvertes de mousse d'au moins 18 mm.</p> <p>Le dessous de la base du fauteuil et des canapés doit être recouvert de gaze de qualité agrafée soigneusement</p>		
--	---	--	--

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	<p>conformément au <i>Règlement sur l'inflammabilité des produits textiles (Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation [L.C. 2010, ch. 21])</i>.</p> <p>La suspension du dossier constituera un support flexible pour le coussin du dossier et sera recouverte d'un revêtement ignifugé.</p> <p>Le garnissage ne doit pas produire de craquement ni de grincement.</p> <p>Tous les produits doivent être recouverts d'un revêtement ignifuge, conformément au <i>Règlement sur l'inflammabilité des produits textiles</i>.</p> <p>Le revêtement peut être de couleur neutre ou foncée.</p> <p>La mousse haute élasticité traitée à l'ignifugeant (CMHR) doit être recouverte de tissu ignifugé.</p> <p>Un traitement antitache doit avoir été appliqué sur les meubles pour les protéger contre les éclaboussures et faciliter leur nettoyage.</p> <p>Le mobilier doit être étiqueté conformément à toutes les exigences fédérales en matière d'étiquetage pour les meubles rembourrés.</p> <hr/> <p><b>Norme applicable</b> – Le délai de propagation de la flamme doit être déterminé conformément à la norme CAN/CGSB-4.2 n° 27.5 de l'Office des normes générales du Canada intitulée <i>Méthodes pour épreuves textiles : Essai de résistance à l'inflammation sous un angle de 45° – Application de la flamme pendant une seconde</i>, avec ses modifications successives.</p> <p>Dimensions maximales : – fauteuil : 42 po (L) X 35 po (P) X 30 po (H).</p>		
9	<p><b>Canapé modulaire – orienté vers la gauche (extrémité)</b></p> <p>– La couleur et le tissu du canapé modulaire doivent être harmonisés avec ceux du canapé modulaire. – Couleur neutre préférée : (brun) Doit satisfaire aux exigences de fabrication décrites ci-dessous :</p> <p>Tous les produits doivent être recouverts d'un revêtement ignifuge, conformément au <i>Règlement sur l'inflammabilité des produits textiles (Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation [L.C. 2010, ch. 21])</i>.</p> <p>Un traitement antitache doit avoir été appliqué sur les meubles pour les protéger contre les éclaboussures et faciliter leur nettoyage.</p>	Garantie d'au moins cinq ans	Livré assemblé

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	<p>Le mobilier doit être étiqueté conformément à toutes les exigences fédérales en matière d'étiquetage pour les meubles rembourrés.</p> <p><b>Norme applicable</b> – Le délai de propagation de la flamme doit être déterminé conformément à la norme CAN/CGSB-4.2 n° 27.5 de l'Office des normes générales du Canada intitulée <i>Méthodes pour épreuves textiles : Essai de résistance à l'inflammation sous un angle de 45°</i> – Application de la flamme pendant une seconde, avec ses modifications successives.</p> <hr/> <p>Dimensions maximales : – fauteuil : 42 po (L) X 35 po (P) X 30 po (H).</p>		
10	<p><b>Canapé modulaire – orienté vers la droite (extrémité)</b> – La couleur et le tissu doivent être harmonisés avec ceux de l'ensemble de 3 pièces. – Couleur neutre préférée : (brun)</p> <p>Doit satisfaire aux exigences de fabrication décrites ci-dessous :</p> <p>Tous les produits doivent être recouverts d'un revêtement ignifuge, conformément au <i>Règlement sur l'inflammabilité des produits textiles (Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation [L.C. 2010, ch. 21])</i>.</p> <p>Un traitement antitache doit avoir été appliqué sur les meubles pour les protéger contre les éclaboussures et faciliter leur nettoyage.</p> <p>Le mobilier doit être étiqueté conformément à toutes les exigences fédérales en matière d'étiquetage pour les meubles rembourrés.</p> <p><b>Norme applicable</b> – Le délai de propagation de la flamme doit être déterminé conformément à la norme CAN/CGSB-4.2 n° 27.5 de l'Office des normes générales du Canada intitulée <i>Méthodes pour épreuves textiles : Essai de résistance à l'inflammation sous un angle de 45°</i> – Application de la flamme pendant une seconde, avec ses modifications successives.</p> <hr/> <p>Dimensions maximales : – fauteuil : 42 po (L) X 35 po (P) X 30 po (H).</p>	Garantie d'au moins cinq ans	Livré assemblé
11	<p><b>Canapé modulaire – milieu</b> – La couleur et le tissu doivent être harmonisés avec ceux de l'ensemble de 3 pièces. – Couleur neutre préférée : (brun)</p> <p>Doit satisfaire aux exigences de fabrication décrites ci-dessous :</p> <p>Tous les produits doivent être recouverts d'un revêtement</p>	Garantie d'au moins cinq ans	Livré assemblé

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	<p>ignifuge, conformément au <i>Règlement sur l'inflammabilité des produits textiles (Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation [L.C. 2010, ch. 21])</i>.</p> <p>Un traitement antitache doit avoir été appliqué sur les meubles pour les protéger contre les éclaboussures et faciliter leur nettoyage.</p> <p>Le mobilier doit être étiqueté conformément à toutes les exigences fédérales en matière d'étiquetage pour les meubles rembourrés.</p> <p><b>Norme applicable</b> – Le délai de propagation de la flamme doit être déterminé conformément à la norme CAN/CGSB-4.2 n° 27.5 de l'Office des normes générales du Canada intitulée <i>Méthodes pour épreuves textiles : Essai de résistance à l'inflammation sous un angle de 45° – Application de la flamme pendant une seconde, avec ses modifications successives</i>.</p> <hr/> <p>Dimensions maximales : – fauteuil : 42 po (L) X 35 po (P) X 30 po (H).</p>		
--	--	--	--

**Tableau C – Articles ménagers**

<b>1</b>	<b>Lampe de table</b> – Abat-jour en coton et en lin de forme conique – Couleur de l'abat-jour – blanc – Socle en métal – Environ 16 po de hauteur – Interrupteur rotatif va-et-vient – Ampoule de 60 watts	Garantie d'au moins cinq ans	
<b>2</b>	<b>Lampe à pied</b> – Abat-jour en coton et en lin de forme conique – Couleur de l'abat-jour – blanc – Socle en métal – Environ 54 po de hauteur – Interrupteur rotatif va-et-vient – Ampoule de 60 watts	Garantie d'au moins cinq ans	
<b>3</b>	<b>Abat-jour pour lampes de table et à pied (ci-dessus)</b> – Blanc – Abat-jour en coton et en lin de forme conique – Diamètre maximal de 15 po et hauteur maximale de 9 po	Garantie d'au moins cinq ans	

**N° de l'invitation - Sollicitation No.**  
W0142-20X003/A

**N° de la modif - Amd. No.**

**Id de l'acheteur - Buyer ID**  
stn191

**N° de réf. du client - Client Ref. No.**  
W0142-20X003

**File No. - N° du dossier**  
STN-8-41073

**N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS**

---

## **ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT**

- ❖ La TPS doit être exclue des prix indiqués dans les présentes.
- ❖ La TPS, si elle s'applique, doit être ajoutée à la facture en tant qu'article séparé.
- ❖ Les prix doivent être destination F.A.B.

**\*\*\*LES PRIX DOIVENT ÊTRE INDIQUÉS POUR TOUS LES ARTICLES, POUR TOUTES LES PÉRIODES.ADVENANT LE NON-RESPECT DE CETTE CONDITION, L'OFFRE POURRAIT ÊTRE JUGÉE IRRECEVABLE.\*\*\***

### **Date**

Première année de l'offre à commandes :	de la date d'attribution (à insérer lors de l'attribution) au
31 mars 2020	
Deuxième année de l'offre à commandes :	Du 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021
Troisième année de l'offre à commandes :	Du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022
Première année d'option :	Du 1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023
Deuxième année d'option :	Du 1 <sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024
Troisième année d'option :	Du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**1.1 Tableau A – Mobilier, bois massif**

N° d'art.	Produits à livrer	Délai de livraison	Année 1	Année 2	Année 3	Année d'option 1	Année d'option 2	Année d'option 3
1	Ensemble table de salon et table de bout		_____\$/ ensemble	_____\$/ ensemble	_____\$/ ensemble	_____\$/ ensemble	_____\$/ ensemble	_____\$/ ensemble
2	Table de salon		_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune
3	Table d'appoint		_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune
4	Ensemble de salle à dîner — guéridon simple		_____\$/ ensemble	_____\$/ ensemble	_____\$/ ensemble	_____\$/ ensemble	_____\$/ ensemble	_____\$/ ensemble
5	Table de salle à dîner à guéridon simple		_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune
6	Ensemble de salle à dîner — guéridon double		_____\$/ ensemble	_____\$/ ensemble	_____\$/ ensemble	_____\$/ ensemble	_____\$/ ensemble	_____\$/ ensemble
7	Table de salle à dîner à guéridon double		_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune
8	Chaises sans bras pour ensemble de salle à dîner		_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune
9	Chaises avec bras pour ensemble de salle à dîner		_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune
10	Buffet/ Armoire à vaisselle		_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune
11	Bibliothèque		_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune
<b>TOTAL PARTIEL</b>								
<b>Année 1 + année 2 + année 3 + année d'option 1 + année d'option 2 + année d'option 3</b>								

**1.2 Tableau B – Chaises, canapés et ensemble de canapés**

N° d'art.	Produits à livrer	Délai de livraison	Année 1	Année 2	Année 3	Année d'option 1	Année d'option 2	Année d'option 3
1	Ensemble 3 pièces (comprend un canapé à 3 places, une causeuse et un fauteuil) « du commerce »		_____\$/ Ensemble de 3 pièces					
2	Canapé à 3 places « du commerce »		_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun
3	Causeuse « du commerce »		_____\$/ chacune	_____\$/ chacun	_____\$/ chacune	_____\$/ chacun	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune
4	Fauteuil « du commerce »		_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun
5	Ensemble 3 pièces (comprend un canapé à 3 places, une causeuse et un fauteuil) – sur mesure		_____\$/ Ensemble de 3 pièces					
6	Canapé à 3 places – sur mesure		_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun
7	Causeuse – sur mesure		_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune
8	Fauteuil – sur mesure		_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun
9	Canapé modulaire – orienté vers la gauche (extrémité)		_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun
10	Canapé modulaire – orienté vers la droite (extrémité)		_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun
11	Canapé modulaire – milieu		_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<b>TOTAL PARTIEL</b>						
<b>Année 1 + année 2 + année 3 + année d'option 1 + année d'option 2 + année d'option 3</b>						

### 1.3 Tableau C – Articles ménagers

N° d'art.	Produits à livrer	Délai de livraison	Année 1	Année 2	Année 3	Année d'option 1	Année d'option 2	Année d'option 3
1	Lampe de table		_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune
2	Lampe à pied		_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune	_____\$/ chacune
3	Abat-jour pour lampes de table et à pied (ci-dessus)		_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun	_____\$/ chacun
<b>TOTAL PARTIEL</b>								
<b>Année 1 + année 2 + année 3 + année d'option 1 + année d'option 2 + année d'option 3</b>								

**N° de l'invitation - Sollicitation No.**  
W0142-20X003/A

**N° de la modif - Amd. No.**

**Id de l'acheteur - Buyer ID**  
stn191

**N° de réf. du client - Client Ref. No.**  
W0142-20X003

**File No. - N° du dossier**  
STN-8-41073

**N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS**

---

**ANNEXE « C »**  
**de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**

**INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- ( ) Carte d'achat VISA ;
- ( ) Carte d'achat MasterCard ;
- ( ) Dépôt direct (national et international) ;
- ( ) Échange de données informatisées (EDI) ;
- ( ) Virement télégraphique (international seulement) ;
- ( ) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0142-20X003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0142-20X003

File No. - N° du dossier  
STN-8-41073

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE « D » RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

Faire parvenir à: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (tpsgc)  
Secteur des approvisionnements  
110 – 101 22nd Street East  
Saskatoon SK S7K 0E1  
Télécopieur: 306-975-5397  
Courriel: [WST-PA-CAL@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:WST-PA-CAL@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

### Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation:

Premier trimestre: du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin.  
Deuxième trimestre: du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre.  
Troisième trimestre: du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre.  
Quatrième trimestre: du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars.

### RAPPORT SUR LE NOMBRE D'AFFAIRES CONCLUES AVEC LES MINISTÈRES OU ORGANISMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

FOURNISSEUR: \_\_\_\_\_

N° DE L'OFFRE À COMMANDES \_\_\_\_\_

MINISTÈRE OU ORGANISME: \_\_\_\_\_

Le ministère de la Défense nationale

Période de référence \_\_\_\_\_

Élément n°	Description de la commande	Valeur de la commande	TPS/TVH
A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:			
B) Commandes totales accumulées à ce jour:			
(A+B) Commandes totales accumulées:			

**AUCUN RAPPORT:** Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [ ]

**PRÉSENTÉ PAR:**

Nom: \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone: \_\_\_\_\_

SIGNATURE: \_\_\_\_\_

DATE: \_\_\_\_\_